

Taxe d'apprentissage

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, vous contribuez à :

- * améliorer la qualité de nos formations professionnalisantes
- * valoriser les filières à vocation professionnelle (Licences et Masters Professionnels) répondant à vos besoins
- * faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants
- * développer la qualité de nos enseignements grâce à l'achat d'équipements pédagogiques performants

Vous vous associez ainsi au rayonnement et à l'excellence de notre université, garante de l'attractivité et du dynamisme de notre ville et de sa région.

La taxe d'apprentissage sert à financer :

- * des salles informatiques
- * du matériel professionnel et technique pour l'enseignement
- * des visites de terrain en lien avec la formation dispensée.

- * 5 licences professionnelles
- * 10 masters professionnels

Pour plus de détails, téléchargez notre plaquette de la taxe d'apprentissage UFR Sciences et Techniques de Pau



The image shows a document titled 'BULLETIN DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE'. It is a form for paying the apprenticeship tax. The document includes the following sections:

- LE DÉBITEUR (L'APPRENTI) :** A section for the apprentice's details, including name, address, and contact information.
- LE CRÉDITAIRE (L'ÉTABLISSEMENT) :** A section for the employer's details, including name, address, and contact information.
- INDICÉES DE VERSEMENT :** A section for the payment details, including the amount, date, and method of payment.
- FORMES DE VERSEMENT :** A section for the payment method, with checkboxes for 'Chèque', 'Carte bancaire', 'Virement', 'Espèces', 'Carnet de chèques', and 'Autre'.
- REMARQUES :** A section for any additional remarks or comments.

Pour nous verser votre taxe, il vous suffit d'effectuer votre règlement **auprès de votre OCTA** (organisme collecteur de la taxe d'apprentissage) **avant le 28 février 2017** en mentionnant la formation vers laquelle vous souhaitez orienter votre investissement et notre **code UAI : 0640218P**.

Pensez à nous retourner également le bordereau de promesse de versement. Il nous permettra de vérifier que le paiement a bien été alloué aux formations de l'UFR des Sciences et Techniques.

Si vous optez pour un don en nature, vous devez adresser votre offre directement auprès de l'UFR des Sciences et Techniques.